

Impact de la fiscalité et du tarif des structures d'accueil de la petite enfance sur l'activité professionnelle des ménages, dans les cantons romands

Présentation de l'étude réalisée par l'Université de Saint-Gall sur mandat de la Conférence romande de l'égalité

Université de Lausanne - 5 mars 2009

Professeure Nicky Le Feuvre, Sociologie du travail, Université de Lausanne

Commentaire

Le rapport de recherche commandité par la Conférence romande de l'égalité auprès de la Professeure Monika Bütler, de l'Université de Saint-Gall apporte de nouvelles connaissances précises et tout à fait éclairantes quant aux mécanismes qui sous-tendent le rapport spécifique des femmes (mères de famille) au marché de l'emploi en Suisse.

Certes, d'autres enquêtes, dont le dernier *Rapport social* (2008) et les données publiées régulièrement par l'OFS, avaient déjà livré quelques indications quant aux évolutions récentes du rapport des femmes au travail en Suisse. Comme le montrent les tableaux 1 à 3 ci-dessous, ces évolutions se caractérisent par :

- un rapprochement progressif, entre 1990 et 2006, des taux d'activité féminine et masculine,
- par un alignement progressif de la Suisse sur les courbes d'activité féminine observées dans les autres pays européens voisins,
- par le maintien d'un « effet maternité » particulièrement marqué dans ce pays.

Tableau 1.
Taux d'activité selon le sexe et l'âge, 1990 et 2006

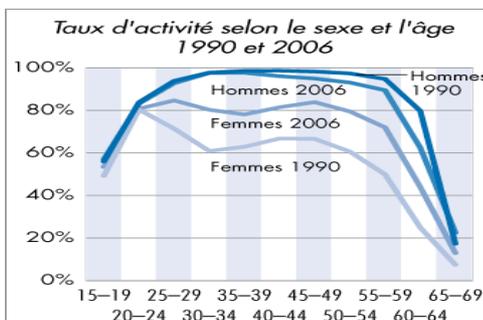


Tableau 2.
Taux d'actifs occupés selon le sexe et la situation familiale 1991 et 2007

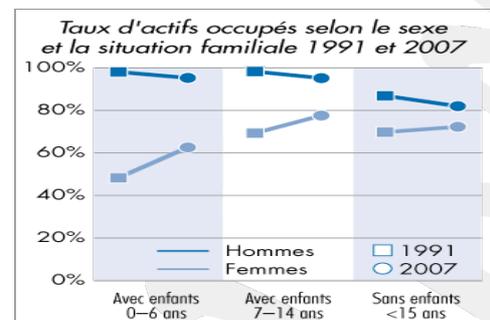


Tableau 3.
Taux d'activité selon le sexe, l'âge et le pays 2006

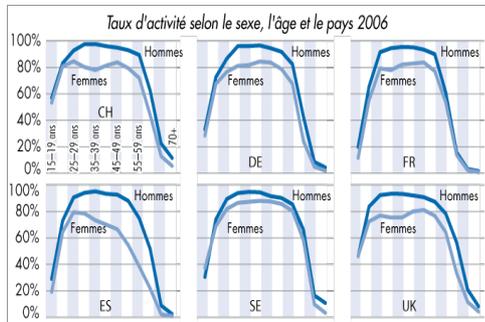
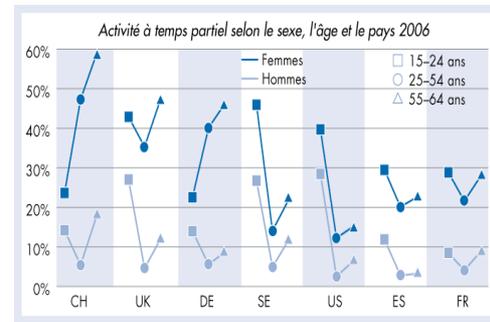


Tableau 4.
Activité à temps partiel selon le sexe, l'âge et le pays 2006



Les résultats de l'enquête saint-galloise sont particulièrement utiles pour expliquer l'une des caractéristiques majeures de l'emploi des femmes en Suisse, et qui la différencie assez fortement de ses voisins européens, à savoir un **taux d'activité féminine à temps partiel généralement élevé**, tout particulièrement chez les mères de jeunes enfants (Tableau 4).

Alors que le travail à temps partiel représente une modalité particulière d'entrée et de sortie des femmes du marché de l'emploi en Espagne, en France, aux USA, au Royaume-Uni et en Suède, la Suisse se distingue (avec, à un moindre degré, l'Allemagne) par un taux très élevé d'activité à temps partiel chez les femmes en âge de procréer ou d'avoir des enfants à charge.

De plus, on constate que le taux d'occupation des femmes actives a baissé en Suisse entre 1991 et 2007 : De 51% de femmes actives à temps plein en 1991, on est passé à 43% en 2007, avec une stabilité des temps partiel à temps très réduit (27% des actives à moins de 50% d'un temps plein) et une augmentation des temps partiels à durée intermédiaire (OFS, 2008, *Vers l'égalité entre femmes et hommes : situation et évolution* : p.12).

Sans qu'il ne soit possible d'affirmer que les décisions d'activité des femmes dépendent entièrement d'un calcul purement financier de la part des couples, les résultats de l'enquête de St Gall montrent très clairement à quel point la combinaison des dispositifs fiscaux et des politiques de tarification des places en crèche se combinent pour créer un **effet incitatif puissant à l'inactivité ou au temps partiel réduit des mères dans certaines configurations familiales**, notamment en présence de deux enfants ou plus. Or, cet effet indirect (non recherché *a priori*) a des conséquences délétères sur la progression vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes en Suisse.

Tout d'abord, un poste à temps partiel est plus souvent synonyme de **conditions d'emploi précaires** et d'une **couverture sociale insuffisante**, notamment en matière de pensions de retraite. Il est aujourd'hui bien connu que le travail à temps partiel, surtout à quotité réduite, constitue un **obstacle à la formation continue et à la réalisation d'une carrière ascendante**.

Les retombées négatives de cet effet incitatif aux temps partiels courts sont particulièrement fortes dans un contexte d'instabilité conjugale croissante, avec un risque réel d'appauvrissement des femmes (et des enfants) en cas de séparation ou de divorce, avec tout ce que cela peut représenter comme coûts pour la collectivité, sous forme d'aide sociale, par exemple.

Deuxièmement, une telle **incitation au sous-emploi des mères de famille** paraît totalement en décalage avec les efforts consentis ces dernières années en faveur de l'augmentation du niveau de formation des femmes et leur promotion à tous les niveaux de décision et de prise de responsabilité dans la vie économique et politique du pays. Sous prétexte de limiter les dépenses publiques en matière de prise en charge de la petite enfance, les cantons se privent de l'apport considérable de l'emploi féminin à la création

de richesses. Ce potentiel inexploité ne tient pas seulement aux impôts que les femmes seraient susceptibles de verser sur leurs revenus propres, mais également aux « effets vertueux » largement démontrés dans d'autres pays (scandinaves, notamment) de l'activité féminine soutenue sur la création d'emplois, précisément dans les secteurs de services aux ménages.

Enfin, l'exemple de la chute vertigineuse des taux de natalité dans les pays du Sud de l'Europe est là pour rappeler que quand les femmes sont sommées – par le jeu des dispositifs publics tels que ceux analysés dans ce rapport - de choisir entre une activité professionnelle perçue comme une source d'autonomie financière relative et un enfant supplémentaire, c'est désormais la première option qui l'emporte partout.

Certes, le subventionnement des places d'accueil des enfants en bas âge coûte relativement cher à la collectivité. Mais les économies marginales réalisées en la matière paraissent tout à fait dérisoires au regard des enjeux de fond qui pèsent sur l'avenir économique du pays, surtout en ce moment.

